



**INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME**

Fondé en 1969 par René Cassin / *Founded in 1969 by René Cassin*

**STRASBOURG, 3 - 28 Juillet 2006**

**protection internationale  
des droits de l'homme  
et  
droits des victimes**

**37<sup>ème</sup> Session Annuelle d'Enseignement**

2, Allée René Cassin - F-67000 STRASBOURG

Tél. (33) (0)3 88 45 84 45 - Fax : (33) (0)3 88 45 84 50

Site internet : <http://www.iidh.org> - Courriel : [administration@iidh.org](mailto:administration@iidh.org)



*Le siège de l'Institut international des droits de l'homme*

# 37<sup>ème</sup> SESSION ANNUELLE D'ENSEIGNEMENT

**STRASBOURG, 3 - 28 juillet 2006**

L'**Institut international des droits de l'homme** organise, en juillet à Strasbourg, une session d'enseignement spécialisée sur les droits de l'homme destinée en particulier aux :

- ✓ étudiants de niveau avancé dans les sciences juridiques, politiques, humaines et sociales,
- ✓ enseignants et chercheurs,
- ✓ membres de professions juridiques et de toute autre profession confrontée aux droits de l'homme,
- ✓ fonctionnaires nationaux et internationaux,
- ✓ membres d'organisations non gouvernementales.

Cette session permet **une étude approfondie du droit international et du droit comparé des droits de l'homme**, sous la direction des spécialistes en la matière, originaires des différentes régions du monde.

## **La 37<sup>ème</sup> session d'enseignement est organisée avec l'appui de :**

- ✓ la Ville de Strasbourg, la Ville de Schiltigheim
- ✓ le Département du Bas-Rhin
- ✓ la Région d'Alsace
- ✓ les Nations Unies
- ✓ le Comité International de la Croix Rouge
- ✓ le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)
- ✓ l'Université R. Schuman
- ✓ le Conseil de l'Europe

et également grâce aux contributions des gouvernements de l'Allemagne, d'Andorre, d'Autriche, de Chypre, du Danemark, de la France, du Luxembourg, de Monaco, les Fondations Bernheim, Lannung, Marangopoulos, Naumann, d'organisations et de particuliers.



## ORGANISATION

### Admission

L'admission des candidats se fait sur examen des dossiers par un Comité de sélection, sous la responsabilité du Secrétaire général de l'Institut.

#### ● **Conditions**

Peuvent être admis les candidats qui :

**maîtrisent le français ou l'anglais**, les deux langues officielles de la session. De **bonnes connaissances de l'autre langue sont également nécessaires** afin de pouvoir suivre l'intégralité de l'enseignement et des débats.

au minimum, **ont accompli leur quatrième année d'études universitaires** ou l'équivalent au moment de la session.

à titre exceptionnel, justifient par une attestation **d'une expérience approfondie dans la pratique des droits de l'homme**, acquise dans une agence gouvernementale, dans une organisation intergouvernementale ou non gouvernementale ou qui peuvent attester d'une expérience comparable.

**Il est obligatoire de joindre toutes les pièces exigées et de remplir toutes les rubriques du formulaire d'inscription afin que le dossier de candidature soit pris en considération. Deux coupons universels postaux sont à joindre également au dossier.**

#### ● **Modalités**

**Frais d'inscription à la session : 670 €.**

Pour des raisons d'organisation et pour préserver la qualité de l'enseignement, le nombre de participants à chaque session est fixé en tenant compte des besoins prioritaires en formation des différents pays et régions du monde (notamment des pays en développement). Les candidats seront informés par courrier du résultat de leur demande de participation à la session.

Chaque participant doit justifier d'**une assurance santé/accident**.

L'Institut ne prend, en aucun cas, en charge les frais médicaux des participants lors de leur séjour à Strasbourg.



**Le dossier complet de candidature doit parvenir à l'Institut :  
AVANT LE 15 MAI 2006**

*(Le formulaire d'inscription est disponible au secrétariat de l'Institut  
et sur le site Internet : [www.iidh.org](http://www.iidh.org))*

## **Participation**

### ● **Informations générales**

Les participants sont tenus de respecter les règles fondamentales qui s'appliquent dans toute institution académique.

Les participants doivent suivre assidûment les cours et les conférences dispensés pendant toute la session et respecter les horaires indiqués dans l'emploi du temps.

Toute initiative ou activité en dehors du programme d'enseignement de la session ne peut engager la responsabilité de l'Institut.

Un coordinateur de programme est chargé, sous la direction de l'Institut, du bon déroulement de la session et de la communication entre les participants et l'Institut.

### ● **Langues**

**Langues officielles** de la session : **français et anglais.**

Conférences introductives : en français et en anglais.

Cours thématiques : en français ou en anglais.

Cours fondamentaux : en français, anglais, espagnol et arabe.

**Il n'y a pas d'interprétation simultanée.**

### ● **Certificat de participation**

Une épreuve de contrôle écrite, permettant de vérifier les connaissances acquises pendant la session, a lieu à la fin de la session.

Elle comprend 20 questions à choix multiple. Les questions sont proposées par les professeurs des cours et conférences. L'examen est rédigé en français et en anglais. Les participants ont la possibilité d'utiliser un dictionnaire bilingue.

Ceux qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de participation. Les autres recevront une attestation de présence.



## **Séjour**

### ● **Logement**

Un logement est proposé en résidence universitaire par le CROUS (chambre individuelle, installations sanitaires communes).

**Prix de la chambre individuelle du 1<sup>er</sup> au 28 juillet 2006 inclus : 250 €**  
(incluant les frais de gestion).

Si vous souhaitez réserver une chambre, le montant non remboursable de 250€ devra être payé à l'Institut international des droits de l'homme lors de votre inscription administrative à Strasbourg.

Toute nuitée supplémentaire est à acquitter directement auprès de la résidence universitaire (CROUS).

L'Institut n'est pas responsable des difficultés éventuelles liées aux conditions d'hébergement qui sont du ressort des responsables des résidences universitaires.

**Chaque participant a la faculté de rechercher lui-même un logement s'il ne désire pas être hébergé en résidence universitaire.**

### ● **Restauration**

Possibilité de repas au restaurant universitaire.

**Prix du repas : approximativement 7€, sous réserve de changement.**

*(Le tarif réduit du logement et des repas est obtenu grâce à la prise en charge par les œuvres universitaires françaises d'une partie des dépenses.)*

## **Aide financière**

A titre exceptionnel, une aide financière peut être obtenue afin de couvrir certains frais de participation à la session.

Un comité d'attribution des bourses examine les demandes. Le curriculum vitae, la lettre de motivation, les recommandations ainsi que la situation financière des candidats sont pris en considération. La priorité est donnée aux candidats venant des pays en développement. Le résultat de la demande d'aide financière sera notifié aux candidats par écrit.

Toute personne bénéficiant d'une aide financière a l'obligation de suivre l'intégralité de l'enseignement durant les quatre semaines. L'aide financière accordée par l'Institut n'est pas cumulable avec un subventionnement obtenu par ailleurs quelle qu'en soit l'origine.



**Pour ceux qui souhaitent obtenir une aide financière pour leur participation à la session d'enseignement, leur dossier complet accompagné d'un curriculum vitae incluant une lettre de motivation et une lettre de recommandation doit parvenir à l'Institut :  
AVANT LE 17 AVRIL 2006**

En raison du nombre limité de bourses pouvant être accordées par l'Institut, il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec les agences gouvernementales et intergouvernementales, les organisations internationales, les institutions académiques, les diverses fondations ou organismes et les donateurs susceptibles de leur fournir une aide financière.

### **Informations pratiques**

#### ● **Bibliothèque**

Elle se trouve au siège de l'Institut, 2 allée René Cassin. Le fonds documentaire se compose d'environ 10.000 ouvrages (textes, monographies, rapports, ouvrages de références...) en français, anglais, espagnol, arabe, russe... et d'approximativement 210 périodiques. Possibilité de faire des photocopies pour un coût modique.

#### ● **Courrier personnel des participants**

Il peut être adressé à : Institut International des Droits de l'Homme  
2, allée René Cassin - 67000 STRASBOURG

#### ● **Points télécopies – téléphone - photocopies**

Au bureau de poste à proximité de la faculté. Leur coût est à la charge des participants.

#### ● **Accès à Internet**

A la bibliothèque de l'Institut, 2 allée René Cassin, Strasbourg.  
Dans des cybercafés à Strasbourg. Leurs adresses précises vous seront indiquées lors de votre arrivée.

### **RAPPEL**

	<b>Deux coupons universels postaux</b>	
	<b>Frais d'inscription</b>	<b>670 €</b>
	<b>Frais d'hébergement en résidence universitaire</b>	<b>250 €</b>



## DIPLÔME DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

### **Règlement pour l'obtention du diplôme**

#### ● **ARTICLE 1**

Le diplôme de l'Institut international des droits de l'homme est ouvert aux participants à la session annuelle d'enseignement de l'Institut possédant déjà des connaissances approfondies en droit international et en droit comparé des droits de l'homme. Les examens du diplôme sont accessibles uniquement aux participants qui possèdent un diplôme post-gradué ou niveau équivalent (LL.M., DEA Master). Il est totalement distinct du certificat de participation à la session destiné à vérifier les connaissances générales acquises pendant la session.

#### ● **ARTICLE 2**

Peuvent être admis à se présenter aux examens en vue de l'obtention du diplôme, les participants remplissant la condition visée à l'article 1 et qui peuvent en outre démontrer par des travaux scientifiques ou par une expérience professionnelle, une compétence spéciale en matière de droits de l'homme. L'admission à participer aux épreuves du diplôme est prononcée par la commission compétente de l'Institut.

Tout candidat sollicitant l'inscription à l'examen du diplôme doit soumettre un dossier contenant : le formulaire d'inscription au diplôme (peut être obtenu au secrétariat), un curriculum vitae, les copies de l'ensemble des diplômes universitaires, une liste de publications et/ou une justification des expériences professionnelles et autres références utiles. Ce dossier devra être remis au secrétariat au plus tard lors de l'enregistrement administratif à la session.

#### ● **ARTICLE 3**

Seuls les candidats qui ont été retenus par la commission de l'Institut seront habilités à se présenter aux épreuves du diplôme.

#### ● **ARTICLE 4**

Les épreuves d'examen se tiennent à Strasbourg aux dates indiquées dans l'emploi du temps, en français ou en anglais, au choix du candidat.



### ● **ARTICLE 5**

L'examen comprend :

#### **1 – Une épreuve de sous admissibilité:**

A savoir un exercice écrit d'une durée de cinq heures. Les candidats auront le choix entre deux sujets portant sur le droit international et le droit comparé des droits de l'homme.

Pour être sous-admissibles, les candidats devront obtenir la note minimum de 12/20. (Les candidats ayant obtenu la note de 10/20 à l'épreuve écrite du diplôme se verront attribuer d'office le certificat de participation.)

#### **2 – Une épreuve d'admissibilité :**

A savoir, un exercice pratique portant sur l'étude d'un casus portant sur l'un ou l'autre des systèmes universels ou régionaux de protection des droits de l'homme. (Comité des droits de l'homme des Nations Unies, Cour interaméricaine des droits de l'homme, Cour européenne des droits de l'homme, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples).

Chaque candidat devra soutenir une plaidoirie 24 heures après avoir tiré au sort son sujet.

Pour être admissibles, les candidats devront obtenir la note minimum de 12/20.

#### **3 – Une épreuve d'admission :**

A savoir la présentation sous forme d'exposé-discussion d'un sujet portant sur la protection internationale des droits de l'homme. Pour être admis les candidats devront obtenir la note minimum de 12/20.

### ● **ARTICLE 6**

Le jury de l'épreuve d'admissibilité comprend au minimum deux membres.

Le jury de l'épreuve d'admission finale se compose au minimum de trois membres.

### ● **ARTICLE 7**

1- Le jury d'admission peut, dans des cas exceptionnels, accorder la mention "CUM LAUDE".

2- Lorsque le candidat manque de peu la moyenne exigée, le jury peut lui donner la possibilité d'obtenir le diplôme en préparant un mémoire sur un sujet agréé par le jury et suivant les termes et conditions décidés par celui-ci.

Ce mémoire doit être adressé à l'Institut, au plus tard le **31 mars** de l'année suivante. La délivrance du diplôme est subordonnée à l'appréciation du mémoire par un jury.

### ● **ARTICLE 8**

Les décisions des jurys ne sont pas susceptibles de recours.



## Session 2005 - Sujets proposés à l'épreuve écrite

L'application horizontale des normes internationales relatives aux droits de l'homme

Egalité des sexes et traitement préférentiel des femmes

## CENTRE INTERNATIONAL POUR L'ENSEIGNEMENT DES DROITS DE L'HOMME DANS LES UNIVERSITES (CiedhU)

### **Programme**

Dans le cadre de la session d'enseignement, le Centre international pour l'enseignement des droits de l'homme dans les Universités (CiedhU) propose aux professeurs d'université, aux assistants et aux chercheurs, des séminaires de formation afin de leur permettre de **développer l'enseignement et la recherche spécialisés sur les droits de l'homme** dans leur activité académique.

Les séminaires du CiedhU sont répartis sur 20 heures de formation sur les méthodes d'enseignement des droits de l'homme. Les échanges entre les participants sont également encouragés.

Le programme du CiedhU implique **la participation régulière aux conférences et cours de la session annuelle d'enseignement ainsi qu'aux séminaires spécialisés organisés pendant la même période.**

### **Participation**

#### ● **Frais d'inscription au CiedhU : 130 €.**

Langues de travail : **français ou anglais**. Les participants sont répartis en deux groupes linguistiques.

Le nombre de places est limité.

L'envoi d'une demande d'inscription au CiedhU ne garantit pas votre admission. Chaque dossier est soumis à un comité de sélection.

(Le formulaire est disponible au Secrétariat de l'Institut  
et sur le site Web : [www.iidh.org](http://www.iidh.org))

Un certificat de participation spécial sera délivré aux participants qui suivent régulièrement les séminaires du CiedhU.



**Le formulaire d'inscription au CiedhU est à retourner :  
AVANT LE 31 MAI 2006**

## **RECAPITULATIF - DATES LIMITES DE DEPOT**



DOSSIER DE CANDIDATURE  
AVEC DEMANDE D'AIDE FINANCIERE : **17 AVRIL 2006**

DOSSIER DE CANDIDATURE  
SANS DEMANDE D'AIDE FINANCIERE : **15 MAI 2006**

DOSSIER DE CANDIDATURE AU CIEDHU : **31 MAI 2006**

**Enregistrement administratif des participants et distribution de la  
documentation : Dimanche 2 juillet 2006 de 9H00 à 19H00  
(le lieu sera communiqué ultérieurement.)**



**37<sup>ème</sup> session annuelle d'enseignement  
37<sup>th</sup> annual study session  
3 – 28 juillet / July 2006**

***Conférence inaugurale / Inaugural Conference***

**« La protection internationale des victimes entre idéalisme et réalisme »**

Christian TOMUSCHAT

Professeur à l'Université Humboldt de Berlin

**CONFERENCES INTRODUCTIVES / INTRODUCTORY LECTURES**

**Les fondements philosophiques des droits de l'homme**

(4 heures, en français)

**Chaire LANNUNG**

◆ M. François RIGAUX, Professeur émérite, Université catholique de Louvain

**Philosophical fundamentals of human rights**

(4 hours, in English)

◆ Mr. Christian MÜLLER-GRAF, Professor, University of Heidelberg

**Le développement historique de la protection internationale des droits de l'homme : bilan et perspectives**

(4 heures, en français)

◆ M. Louis DUBOUIS, Professeur émérite, Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III)

**Historical development of international protection of human rights : results and perspectives**

(4 hours, in English)

◆ Mrs. Ineta ZIEMELE, Judge, European Court of Human Rights

**Les techniques internationales de protection des droits de l'homme**

(4 heures, en français)

◆ Mme. Nina VAJIC, Juge, Cour Européenne des droits de l'homme

**Techniques of international human rights protection**

(4 hours, in English)

◆ Mr. Frances SALERNO, Professor, University of Ferrare



 **Le droit international humanitaire (6 heures)**  
**International humanitarian law (6 hours)**

- ◆ en français : Mme. Kathleen LAWAND, Conseillère juridique, Division juridique, CICR
- ◆ in English : Mr. Franz RAUCHENSTEIN, Legal Adviser, Legal Division, ICRC
- ◆ en español : Sra. Cordula DROEGE, Asesora jurídica, Division jurídica, CICR
- ◆ en arabe/in arabic : M. Ameer ZEMMALI, Conseiller juridique, Division juridique, CICR

	<b>Intervenants Groupe francophone / Contributors French language group</b>	<b>Intervenants Groupe anglophone / Contributors English language group</b>
<b>1<sup>ère</sup> semaine 1<sup>st</sup> Week</b>	Fonctionnaires du Haut-Commissariat des droits de l'homme des Nations Unies, Genève	Civil Servants of the High Commissioner for human rights, United Nations, Geneva
<b>2<sup>ème</sup> semaine 2<sup>nd</sup> Week</b>	<b>Mme. Claudia Lam</b> , Administratrice au Secrétariat de l'ECRI, Conseil de l'Europe	<b>Mr. Jeremy McBride</b> , Professor, University of Birmingham
<b>3<sup>ème</sup> semaine 3<sup>rd</sup> Week</b>	<b>M. Fabián Salvioli</b> , Director del Instituto de Derechos Humanos, Profesor de Derecho Internacional Publico, Universidad Nacional de La Plata	<b>Mr. Antônio A. Cancado Trindade</b> , Judge of the Inter-American Court of Human Rights, Professor of International Law, University of Brasilia
<b>4<sup>ème</sup> semaine 4<sup>th</sup> Week</b>	Délégués du Comité International de la Croix-Rouge	Delegates of the International Committee of the Red Cross

**CIEDHU**

**Groupe francophone / French language group**

- ◆ Luis JIMENA QUESADA, Professeur, Faculté de droit, Université de Valence

**Groupe anglophone / English language group**

- ◆ Mr. Jim MURDOCH, Professor, University of Glasgow.

(Le présent programme est communiqué sous réserve d'éventuelles modifications)  
*The present program is subject to change.*



## COURS THEMATIQUES / THEMATIC COURSES

### Protection internationale des droits de l'homme et droits des victimes *International protection of human rights and victims' rights*

#### **The right to a remedy as contained in international human rights instruments: access to justice and reparations in treaties and the new UN principles.**

(4 hours in English)

**Chaire MARANGOPOULOS**

◆ Mr. Théo VAN BOVEN, Professor emeritus, University of Maastricht

#### **La notion de réparation dans le droit de la responsabilité internationale et son application aux violations des droits de l'homme.**

(4 heures en français)

◆ M. Carlo SANTULLI, Professeur, Université Montesquieu Bordeaux IV

#### **The jurisprudence of human rights tribunals on reparations**

(4 hours in English)

◆ Mrs. Dinah SHELTON, Professor of Law, George Washington University Law School, Washington D.C.

#### **Les droits des victimes devant les juridictions internationales pénales**

(4 heures en français)

◆ M. Hervé ASCENSIO, Professeur, Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

#### **Gross violations of human rights and civil universal jurisdiction**

(2 hours in English)

◆ Mrs. Ilaria BOTTIGLIERO, Lecturer, Raoul Wallenberg Institute of Human Rights

#### **Violations graves des droits de l'homme (crimes internationaux) et compétence pénale universelle**

(4 heures en français)

◆ M. Damien VANDERMEERSCH, Vice-Président, Juge d'instruction, Tribunal de première instance de Bruxelles, Maître de conférences, Université catholique de Louvain

#### **Transitional justice and alternative forms of justice: international tendencies**

(4 hours in English)

◆ Mrs. Fionnuala NI AOLAIN, Professor, University of Ulster, Belfast

#### **Les réparations pour violations historiques**

(2 heures en français)

◆ M. Pierre d'ARGENT, Professeur, Université Catholique de Louvain

#### **Terrorism and victims' rights: teachings of international law**

(2 hours in English)

◆ Mr. Salvatore ZAPPALA, Professor, Faculty of Political Science "Cesare Alfieri", University of Florence



## CONFERENCES SPECIALES / SPECIAL CONFERENCES

### La Commission Vérité et Réconciliation au Maroc

(2 heures en français)

◆ Mme Aïcha BELQAÏD, Secrétaire générale, Centre Lyoussi pour les études et recherches politiques

### Dealing with the Past : Democracies and victims' struggle to deal with gross human rights violations

(2 hours in English)

◆ Mrs. Monica PINTO, Professor, University of Buenos Aires

### La protection des droits des victimes par les standards et principes établis par l'Organisation Internationale du Travail

◆ M. Lee SWEPSTON, Conseiller des droits de l'homme, Organisation internationale du travail

### CONFERENCE René CASSIN

◆ M. Jean WALINE, Président, Institut international des droits de l'homme

## COURS FONDAMENTAUX / FUNDAMENTAL COURSES

### Les systèmes de protection des droits de l'homme *The human rights protection systems :*



#### Le système des Nations Unies (8 heures) *The United Nations System (8 hours)*

- ◆ en français : M. Linos Alexandre SICILIANOS, Professeur, Université d'Athènes
- ◆ in English : Mr. Eckart KLEIN, Professor, University of Potsdam, Director, Human Rights Center
- ◆ en español : Sr. Carlos VILLAN DURAN, Président, Société espagnole pour le développement du droit International des droits humains
- ◆ en arabe/in arabic : M. Joseph YACOUB, Professeur, Université catholique de Lyon



#### Le système européen (10 heures) / *The European system (10 hours)*

- ◆ en français : M. Vincent BERGER, Greffier de section, Cour européenne des droits de l'homme
- ◆ in English : Mr. Jim MURDOCH, Professor, University of Glasgow
- ◆ en español : Sra. Laurence BURGORGUE LARSEN, Professeur, Université de Rouen
- ◆ en arabe/in arabic : M. Salim ZEIBAK, Maître de conférences, Université Robert Schuman, Strasbourg



### **Le système interaméricain (6 heures) / The inter-american system (6 hours)**

- ◆ en français : Mme. Monica PINTO, Professeur, Université de Buenos Aires
- ◆ in English : Mr. Antônio A. CANCADO TRINDADE, Judge of the Inter-American Court of Human Rights, Professor of International Law, University of Brasilia
- ◆ en español : Sr. Fabián Omar SALVIOLI, Director del Instituto de Derechos Humanos, Facultad de Ciencias Jurídicas y Sociales, Universidad Nacional de La Plata

### **Le système africain (6 heures) / The African system (6 hours)**

- ◆ en français : M. Stéphane DOUMBE-BILLE, Professeur, Université de Lyon III (Jean Moulin)
- ◆ in English : Mr. Gino NALDI, Professor, The Norwich Law School, University of East Anglia
- ◆ en español : Sr. Mbuyi KABUNDA, Profesor, Relaciones internacionales y estudios africanos, Universidad Autonoma de Madrid
- ◆ en arabe/in arabic : Mme. Aïcha BELQAÏD, Secrétaire générale, Centre Lyoussi pour les études et recherches politiques

### **Le droit international pénal (4 heures) / International criminal law (4 hours)**

- ◆ en français : M. Luigi CONDORELLI, Professeur, Université de Florence
- ◆ in English : Mrs. Anne-Marie LA ROSA, Legal Adviser, International Committee of the Red Cross
- ◆ en español : Sr. Luis JIMENEZ QUESADA, Profesor en la Facultad de derecho, Universidad de Valencia
- ◆ en arabe/in arabic : M. Slim LAGHMANI, Professeur, Université Tunis II

### **La protection internationale des réfugiés (4 heures)** **International protection of refugees (4 hours)**

- ◆ en français : M. Jean-Yves CARLIER, Professeur, Université catholique de Louvain
- ◆ in English : Mrs. Erika FELLER, Director, International Protection, United Nations High Commissioner for Refugees
- ◆ en español : Sra. Christina J. GORTAZAR ROTAECHE, Chaire Jean Monnet, Universidad Pontificia Comillas de Madrid
- ◆ en arabe/in arabic : M. Radhouane NOUCER, Directeur adjoint, CASWANAME, Haut Commissariat pour les réfugiés

### **La protection internationale des droits de l'homme en Asie (2 heures)** **International protection of human rights in Asia (2 hours)**

- ◆ en français / in English : Mrs. Maria Linda TINIO, Consultant, UNESCO

